



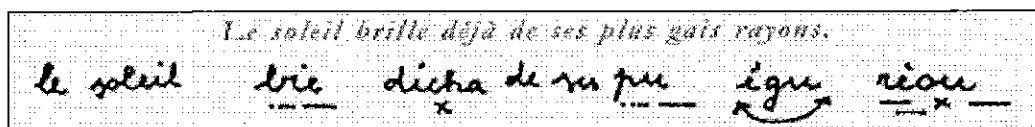
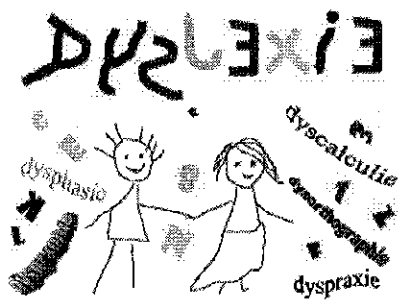
CIRCULAIRE N° 3592 DU 31 /05/2011

CIRCULAIRE	Informative	Administrative	Projet
OBJET	ADDENDA à la circulaire 3583 Dyslexie : formation d'une personne-relais par établissement Programmation d'une nouvelle date		
DESTINATAIRE	Directions Centres PMS	Fondamental et secondaire Ordinaire et spécialisé	
RÉSEAU	Tous		
PÉRIODE	Année scolaire 2011-2012		
ÉMETTEUR	Cabinet de la Ministre de l'Enseignement obligatoire		
SIGNATAIRE	Marie-Dominique SIMONET		
CONTACTS	Jean-François Delsarte 02/801.78.54 jean-francois.delsarte@gov.cfwb.be		
DOCUMENTS À RENVoyer	OUI		
DATE LIMITE D'ENVOI	30 juin 2011		
NOMBRE DE PAGES	5 pages		
MOTS-CLÉS	Dyslexie – personne-relais		

- A Monsieur le Ministre, Président de la Commission Communauté française, chargé de l'Enseignement ;
- A Madame et Messieurs les Gouverneurs des Provinces ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- A Mesdames et Messieurs les Echevins de l'Instruction publique ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements de l'Enseignement obligatoire libre subventionné ;
- Aux directions des écoles fondamentales ordinaires et spécialisées organisées ou subventionnées par la Communauté française ;
- Aux chefs d'établissement d'enseignement secondaire ordinaire ou spécialisé organisé ou subventionné par la Communauté française ;
- Aux directions des Centres PMS.

Pour information :

- Au Service général de l'inspection ;
- Aux Associations de parents ;
- Aux Organisations syndicales représentant le personnel enseignant ;
- Aux Organes de représentation et de coordination des Pouvoirs organisateurs concernés.



Telle est la réalité de lecture de 1 à 2 élèves de chacune de nos classes.

La dyslexie n'est pas un problème d'intelligence.

Les apprenants dyslexiques possèdent de nombreux talents mais éprouvent des difficultés spécifiques et persistantes en lecture et écriture.

L'école est là pour les accompagner et développer leurs talents.

Je souhaite que l'ensemble des équipes éducatives soit sensibilisé à la problématique de la dyslexie.

Le pourcentage de dyslexiques dans la population (ou prévalence de la dyslexie) est généralement estimé à **environ 5%**, avec des chiffres variant entre 3 et 10, voire 12%, selon les **critères** de définition de la dyslexie utilisés, mais également selon le type de code orthographique caractérisant la langue de la population considérée.¹

J'invite, dès lors, les directeurs des établissements scolaires et des Centres PMS ainsi que les personnes intéressées par ce projet, à une réunion d'information.

Lors de cette réunion vous seront présentées différentes actions mises en œuvre. Parmi celles-ci, la mise en place d'une formation d'une personne-relais par établissement dont les missions premières seront de sensibiliser l'équipe éducative, d'introduire des ressources et d'impulser une dynamique d'école sur la question de la dyslexie. Les modalités de cette formation organisée par l'IFC sont annexées à la présente.

Afin de vous accueillir dans les meilleures conditions, pouvez-vous m'informer avant le 30 juin 2011 de votre présence à cette réunion en complétant le document en annexe 1 et en l'adressant à mon collaborateur Jean-François DELSARTE par fax (02/801.78.30) ou par mail (jean-francois.delsarte@gov.cfwb.be)

¹ Revue sur la question : Données de prévalence. In *Expertise collective Inserm. Dyslexie, dysorthographe, dyscalculie. Bilan des données scientifiques* (pp. 175-190). Paris : Les éditions Inserm, 2007.

Les dates et les zones retenues sont les suivantes :

Mardi 13 septembre de 10h00 à 12h00 à Liège

Mercredi 14 septembre de 10h00 à 12h00 à Namur

Jeudi 15 septembre de 10h00 à 12h00 en Brabant-wallon

Vendredi 16 septembre de 10h00 à 12h00 au Luxembourg

Mardi 20 septembre de 10h00 à 12h00 à Bruxelles

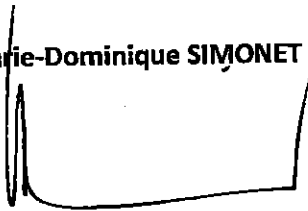
Jeudi 22 septembre de 10h00 à 12h00 pour le Hainaut sud- Région de Mons

Vendredi 23 septembre de 10 H 00 à 12 H pour le Hainaut occidental

Une confirmation de votre inscription vous parviendra par mail. Mes collaborateurs vous préciseront alors l'adresse et l'ordre du jour précis de cette matinée d'information.

Je me réjouis de vous y rencontrer !

Marie-Dominique SIMONET



Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale

Annexe 1 :

Formulaire d'inscription aux réunions d'information sur le projet dyslexie

→ à renvoyer à Jean-François DELSARTE

par fax (02/801.78.30) ou par mail (jean-francois.delsarte@gov.cfwb.be)

Date et lieu de la séance d'information à laquelle vous souhaitez vous inscrire :

Mardi 13 septembre de 10h00 à 12h00 Province de Liège		Mardi 20 septembre de 10h00 à 12h00 à Bruxelles	
<u>Mercredi 14 septembre</u> <u>De 10h00 à 12h00</u> <u>Province de Namur</u>		Jeudi 22 septembre de 10h00 à 12h00 Province de Hainaut (Hainaut- Sud, Mons)	
Jeudi 15 septembre de 10h00 à 12h00 Province de Brabant-wallon		Vendredi 23 septembre De 10 h 00 à 12 h 00 Province de Hainaut (Hainaut occidental)	
Vendredi 16 septembre de 10h00 à 12h00 Province de Luxembourg			

Coordonnées de l'établissement

Etablissement/Centre PMS :

Adresse :

Tél. : _____ Courriel : _____

Précisez	Fondamental ordinaire		Réseau	CF
	Fondamental spécialisé			OS
	Secondaire ordinaire			LSC
	Secondaire spécialisé			LSNC
	Centre PMS ordinaire			
	Centre PMS spécialisé			
	Centre PMS mixte			

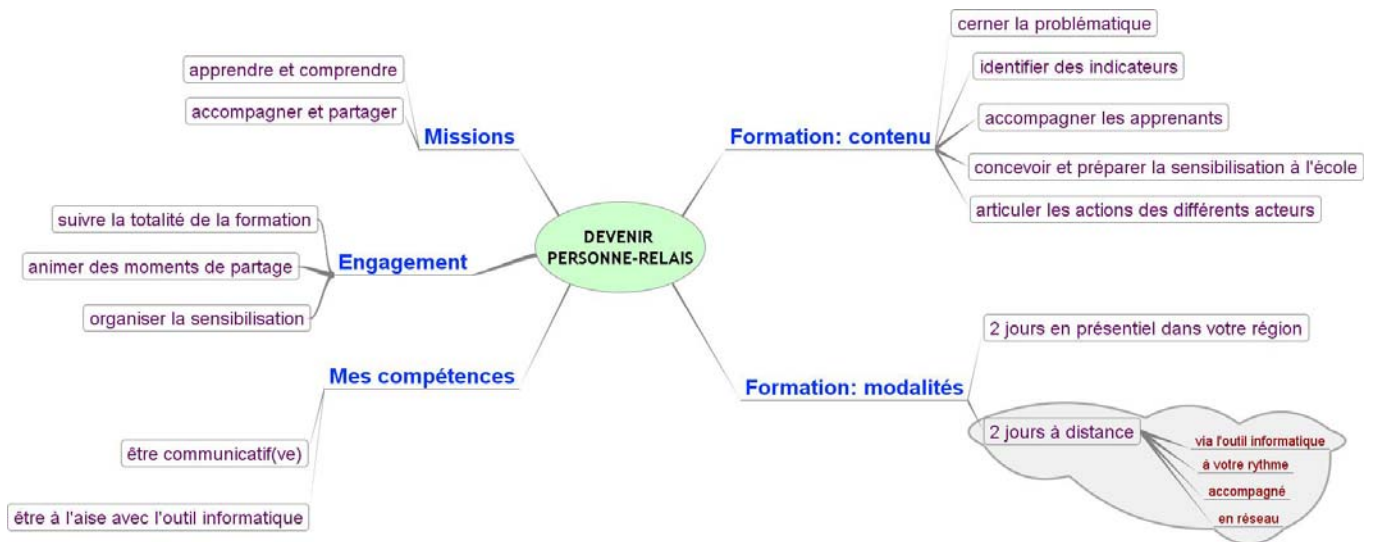
Personnes inscrites

Nom	Prénom	Fonction	Courriel
-----	--------	----------	----------

Annexe 2 à diffuser à la personne-relais de votre établissement scolaire

La problématique de la dyslexie touche 10% de la population scolaire. Afin de sensibiliser l'ensemble des équipes éducatives à cette problématique et de les accompagner dans la mise en place de stratégies d'apprentissages adaptées, l'IFC organise la **formation d'une personne-relais** par établissement. Cette formation de 4 jours comportera 2 jours en présentiel et 2 jours à distance à votre rythme.

Les agents des Centres PMS qui souhaitent connaître l'information communiquée aux personnes-relais lors de cette formation auront la possibilité de suivre l'une ou l'autre session qui leur seront réservées. Cette formation ne portera pas sur le diagnostic.



Si vous souhaitez de plus amples renseignements par rapport à cette formation, vous pouvez vous rendre sur le site de l'IFC www.ifc.cfwb.be « rubrique dyslexie » ou, éventuellement, prendre contact avec Valérie Baffrey, conseillère pédagogique à l'IFC (valerie.baffrey@cfwb.be)

Mieux comprendre la problématique de la dyslexie vous intéresse particulièrement ? Devenir cette personne-relais au sein de votre établissement vous motive grandement ? Alors, inscrivez-vous à la formation via le site de l'IFC www.ifc.cfwb.be à partir de ce 1^{er} juin.